

Parcours de Stage

Le parcours de stage des élèves doit comporter au moins un stage dans chaque typologie suivante :

- Stage auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique
- Stage auprès de personnes âgées

Parcours professionnalisant de stage co-construit avec les apprenants, sous la validation de l'équipe pédagogique

Durée et Répartition des Stages

Quatre périodes de stage en milieu professionnel doivent être réalisées :

- 3 stages de 5 semaines
- 1 stage de 7 semaines : en fin de formation, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences.

Modalités des Stages

Avant le stage

- L'élaboration des objectifs individuels
- La présentation en stage

Pendant le stage

- Le suivi pédagogique individualisé
- La description des situations et activités rencontrées au cours du stage.

Après le stage

- Les exploitations de stage
- La synthèse des acquisitions des compétences en stage.

Un support de suivi de stage

- Le portfolio

Instances

L'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut donne avis et rend décision du fonctionnement de l'I.F.A.S. et trois sections :

- **Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves.**
- **Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires.**
- **Section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut.**

Obligations réglementaires vaccinales pour l'admission définitive

- Schéma Hépatite B : 3 injections + sérologie pour la rentrée (schéma sur 6 mois à anticiper)
- DTP (Diphtérie - Tétanos - Polio)
- Vaccination complète contre la Covid 19 à compter du 15/09/2021

Situation sanitaire Covid-19

- Enseignements en distanciel et en présentiel pour certains dispositifs de formation
- Plateforme numérique régionale
- Equipements numériques personnels à prévoir

Renseignements Pratiques

- Possibilité de demande de bourse régionale
- Organisation personnelle indispensable pour les déplacements en stage (motorisation)
- 1 salle de cours
- Des salles de travaux de groupe
- 1 salle informatique
- Plateforme numérique régionale
- 4 salles de travaux pratiques
- Centre de documentation
- Self et parking sur place
- Secrétariat ouvert au public du lundi au vendredi, de 13h45 à 16h45

Pour les personnes en situation de handicap, contactez la référente handicap pour l'étude du dossier : audmartin@ch-montargis.fr

Poursuites d'études possibles

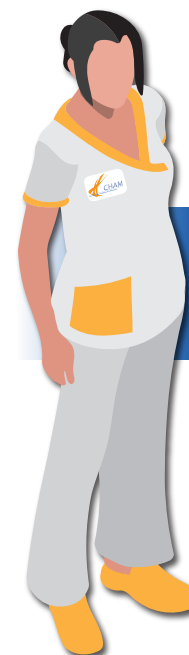
Formation infirmière :

- Par la voie de la formation professionnelle continue : pour les bacheliers ou non bacheliers justifiant de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale.
- Par la voie de la formation initiale : pour les bacheliers, inscription sur Parcoursup.

(pas d'équivalence et pas de passerelle)

IFAS

Institut de **Formation Aide-Soignante**
du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise



42 élèves en formation aide-soignante

L'équipe de l'IFSI-IFAS est composée de : 1 directrice, 1 adjointe de direction, une équipe pédagogique composée de 11 formateurs, 1 documentaliste, 1 référent des nouvelles technologies de l'information, 1 équipe administrative composée de 3 secrétaires, 1 équipe technique composée de 3 agents de service hospitalier.

IFSI - IFAS

Rue du château - 45120 Châlette-sur-Loing

Tél 02 38 95 95 95 - Fax 02 38 95 95 80

ifsi@ch-montargis.fr

MODALITÉS D'ADMISSION

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
Arrêté du 5 février 2021 portant diverses modifications concernant l'admission dans les instituts de formation de certaines professions non médicales.
Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Pour la rentrée de septembre 2021, la sélection des candidats est réalisée uniquement sur la base d'un dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Dispense de sélection :

- candidats inscrits dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE)
- agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière dont la sélection est organisée par l'employeur :
 - ASHQ justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués en établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou en services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.
 - ASHQ justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués en établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou en services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Calendrier régional Centre val de Loire :

- Inscription du 19/04/21 au 01/06/21
- Affichage de l'admission le 25/06/21 (liste principale et liste complémentaire)

Attendus nationaux :

- Intérêts pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne
- Qualités humaines et capacités relationnelles
- Aptitudes en matière d'expression écrite et orale
- Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique
- Capacités organisationnelles

CAPACITE D'ACCUEIL

- 42 élèves par promotion

FORMATION EN ALTERNANCE

- 22 semaines (770 h) de formation théorique
- 22 semaines (770 h) de stage
- Possibilités d'équivalences de compétences et d'allègements de formation pour les élèves titulaires de certains titres et diplômes (DEAP, Bac pro ASSP, Bac pro SAPAT, ADVF, ASMS, DEAES, ARM, Ambulancier)
- Permet l'obtention du Diplôme d'Etat Aide-Soignant

Congés

- 2 semaines à Noël
- 1 semaine au Printemps

Nos priorités pédagogiques

- **La réussite des élèves**
- **La professionnalisation**

Pour cela :

- **Le suivi pédagogique** est une aide personnalisée, un accompagnement de l'élève pour construire son projet professionnel.
- **Les responsabilités des élèves** : l'élève est acteur, auteur et garant de son apprentissage tout au long de son cursus de formation.

Moyens Pédagogiques

Cours magistraux

Enseignements dispensés par les formateurs ou des intervenants extérieurs (médecins, pharmaciens, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants...).

Questions formatives

Travail régulier d'évaluation des acquisitions. Permettre à chaque élève individuellement de cibler ses apprentissages et de guider ses révisions.

Travaux dirigés en groupes restreints

Ateliers pratiques de soins, simulation en santé

Temps Institutionnels

Le conseil permet à chacun de s'exprimer et de prendre sa place au sein de l'institut.

L'accompagnement pédagogique :

- API (Accompagnement Pédagogique Individualisé)
- TPG (Travaux Personnels Guidés)

Référentiel de Formation

Blocs de compétences AS	Modules de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	<u>Module 1</u> : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <u>Module 2</u> : Repérage et prévention des situations à risque
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration	<u>Module 3</u> : Evaluation de l'état clinique d'une personne <u>Module 4</u> : Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <u>Module 5</u> : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	<u>Module 6</u> : Relation et communication avec les personnes et leur entourage <u>Module 7</u> : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	<u>Module 8</u> : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	<u>Module 9</u> : Traitement des informations <u>Module 10</u> : Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques